



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 16 août 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Epidémies de MPOX : point sur la situation sanitaire et préparation du système de santé français

Mercredi 14 août, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclenché une Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) face à la circulation active du Mpxv de clade I en Afrique Centrale. Aujourd'hui, les autorités sanitaires françaises rappellent qu'aucune contamination par le clade I n'a été recensée en France et que l'Etat dispose, depuis l'épidémie de 2022 (circulation active du clade II), d'une stratégie de réponse efficace face à une épidémie de Mpxv, en termes de prévention, de dépistage, de prise en charge des cas et des contacts, et de vaccination.

L'USPPI déclarée par l'OMS, dans un contexte où plusieurs épidémies sévissent dans différents pays avec différentes souches et différents niveaux de risques, a pour objectif d'appeler à la mise en place d'une réponse internationale efficace, coordonnée et solidaire. En ce sens, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (MTSS) se prépare à être sollicité par les autorités sanitaires européennes et internationales pour des dons de vaccins et de traitements. Le risque d'infection par un virus Mpxv de clade I pour la population européenne est considéré à ce jour comme faible par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Comme en Suède, cela n'empêche pas qu'il soit probable que des cas sporadiques soient déclarés en France, pour lesquels les autorités sanitaires mettront en place les mesures habituelles de gestion.

En effet, les autorités sanitaires disposent, depuis l'épidémie de 2022, d'une stratégie de réponse face à une épidémie de Mpxv, en termes de surveillance, prévention, dépistage, prise en charge des cas et des contacts, et vaccination. En particulier, cette réponse repose sur une sensibilisation des populations les plus à risques telles que

définies par Santé publique France, sur une stratégie vaccinale réactive et préventive pour ces populations et sur une offre de dépistage qui couvre l'ensemble du territoire. Cette stratégie est réévaluée actuellement en lien avec les agences sanitaires afin de s'assurer qu'elle soit pleinement efficace vis-à-vis du clade I. En termes de surveillance, les infections par les orthopoxvirus dont le Mpox font l'objet d'une surveillance pérenne par le dispositif de la Déclaration Obligatoire et par la caractérisation des souches virales par le Centre National de Référence (CNR) des Orthopoxvirus. Compte tenu de l'alerte en cours, la surveillance de ces infections a été renforcée par Santé publique France.

Aujourd'hui, en France, aucune contamination par le clade I n'a encore été recensée. Depuis l'épidémie de 2022, c'est le virus du clade II qui circule à bas bruit, avec un nombre mensuel de cas rapportés variant entre 12 et 26 entre janvier et juin 2024. A ce jour, les cas signalés sont majoritairement bénins et aucun décès n'a été signalé. Pour toute demande d'information, le dispositif téléphonique « Monkeypox info service », mis en place en 2022 par les autorités sanitaires, est toujours accessible afin de répondre aux questions suscitées par le Mpox. Ouvert tous les jours de 8h à 23h, au numéro vert 0 801 90 80 69 (appel et services gratuits, anonyme et confidentiel), ce dispositif a en charge d'informer sur les symptômes, les traitements, les mesures de prévention et la vaccination, et d'orienter vers les dispositifs de prise en charge.

Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités tient ainsi à rappeler que les autorités sanitaires sont pleinement mobilisées dans ce contexte de circulation active du Mpox de clade I en Afrique Centrale et disposent d'une stratégie de réponse nationale forte. Les professionnels de santé du territoire sont informés spécifiquement et individuellement de la situation ce jour par DGS Urgent et, en complément, la Direction générale de la santé informera les partenaires et associations qui œuvrent dans le domaine depuis 2022 pour réduire les risques de propagation de la maladie au niveau national et régional. Enfin un point avec la presse sera organisé dans les prochains jours.

Contacts presse :

- **Centre de crises sanitaires, ministère du Travail, de la santé et des Solidarités :** alertes-presse@sante.gouv.fr / 01 87 05 93 80
- **Santé publique France :** presse@santepubliquefrance.fr / Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Camille Le Hyaric : 01 41 79 68 64 – Céline Coulaud : 06 81 86 57 26